

Présenté par Insight Information

Septième édition

COURS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

Guide complet sur les plus récents développements dans le domaine

Les 21 et 22 janvier 2008 | Hôtel InterContinental | Montréal



Ne manquez pas cette nouvelle édition du cours sur les valeurs mobilières ! Des experts du domaine analyseront les plus récents développements législatifs et réglementaires en matière de valeurs mobilières et vous communiqueront leurs stratégies de rédaction des principaux documents dans le domaine. Les conférenciers aborderont, sous forme interactive et participative, des sujets variés tels :

- Les vingt-cinq règles incontournables en valeurs mobilières
- Une rétrospective en matière de marché des capitaux
- Les placements privés : harmonisation des règles et bassin d'investisseurs accrus !
- L'environnement législatif et réglementaire
- Le premier appel public à l'épargne
- L'activité des sociétés ouvertes
- Les offres publiques d'achat
- L'analyse des principaux documents reliés au domaine des valeurs mobilières

Et bien d'autres...

AVEC LA COLLABORATION DE



CONFÉRENCIERS

M^e Anthony Penhale

Associé

Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Stéphane Rousseau

Professeur agrégé

Titulaire de la Chaire de droit des affaires et du commerce international

Université de Montréal

INVITÉS

Louis Auger, CA

Chef du service du financement

des sociétés

Direction des marchés des capitaux

Autorité des marchés financiers

Sophie Jean

Conseillère en réglementation

Autorité des marchés financiers

Sylvie Lalonde

Chef du service de la réglementation

Autorité des marchés financiers

Pierre Jr Reneault

Gestionnaire, Services

aux émetteurs inscrits

Bourse de Toronto

M^e Charles R. Spector

Associé directeur – bureau de New York

Fraser Milner Casgrain s.e.n.c.r.l.

Patrick Théorêt

Conseiller juridique sénior et analyste

Service du financement des sociétés

Autorité des marchés financiers

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT ! Par téléphone : 1 888 777-1707

Par télécopieur : 1 866 777-1292 ou par Internet : www.insightinfo.com

insIGHT
ALM

QUI DEVRAIENT Y ASSISTER

- Avocats pratiquant, notamment, dans les domaines suivants :
 - Valeurs mobilières
 - Affaires
 - Corporatif et commercial
- Conseillers juridiques d'entreprise
- Courtiers en valeurs mobilières
- Comptables et juricomptables
- Représentants d'institutions financières
- Représentants de l'Autorité des marchés financiers

Afin de mieux comprendre l'environnement législatif et réglementaire en valeurs mobilières, Insight a une fois de plus réuni à votre intention des experts en la matière.

Au cours de ces deux journées, vous aurez l'occasion d'analyser la législation relative aux valeurs mobilières et plus particulièrement la structure générale de la *Loi sur les valeurs mobilières du Québec*, les vingt-cinq règles incontournables en cette matière, les relations avec les autorités réglementaires, le premier appel public à l'épargne, les placements privés, les activités de sociétés ouvertes et les offres publiques d'achats. De plus, plusieurs situations factuelles seront étudiées lors de ces deux journées afin de mettre en pratique les concepts étudiés.

Ce cours vous permettra entre autre d'approfondir vos connaissances, d'être informé sur les derniers développements et de discuter des obligations créées par la législation et les règles non écrites avec les experts.

La documentation, préparée spécialement par les conférenciers, vous sera remise lors du cours. Elle constituera un outil de référence fort utile une fois la rencontre achevée.

Si votre pratique est reliée aux valeurs mobilières, ce cours est à ne pas manquer !

LUNDI | 21 JANVIER 2008

8h00 | 8h55

Inscription et déjeuner

8h55 | 9h00

Mot d'ouverture d'Insight Information

9h00 | 10h15

Environnement législatif et réglementaire

Survol de l'environnement législatif

- Revue des lois provinciales applicables
- Aspect territorial
- Régime de passeport
- Revue des règlements sur les valeurs mobilières
- Provinces où des « rules » sont en vigueur
- Instructions canadiennes (National Policies); normes canadiennes (National Instruments, Multilateral Instruments); instructions provinciales; avis des ACVM et des autorités de chaque province et décisions générales
- Différences juridiques entre les normes, les instructions et les "rules"
- Certaines interactions avec la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada), la *Loi sur les compagnies* (Québec) et certaines autres législations

Survol de l'environnement réglementaire

- Autorités en valeurs mobilières
- Bourses
- Autres organismes d'autoréglementation (ACCOVAM et CCCPD)
- Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

Structure générale de la *Loi sur les valeurs mobilières du Québec* et comment reconnaître une question de nature de valeurs mobilières

- Concept de placement
 - Dispenses de prospectus
- Règles concernant les inscriptions à titre de courtiers
 - Dispenses d'inscription

- Revente des actions

- Revente des actions au Québec et dans les autres provinces canadiennes
- Règles particulières régissant les blocs de contrôle

- Offres publiques d'achat

- Dispense des règles régissant les offres publiques

- Règles régissant le régime d'alerte

- Transactions d'initiés

- Sanctions

- Certaines différences avec les lois sur les valeurs mobilières de certaines autres provinces canadiennes

Relations avec les autorités réglementaires

- Traitement des demandes de dispenses
- Résolution des observations lors du dépôt d'un prospectus
- Conformité et respect des exigences réglementaires

10h15 | 10h30

Pause-café

10h30 | 11h30

Les vingt-cinq règles incontournables en valeurs mobilières

Cette présentation interactive traitera des vingt règles incontournables en valeurs mobilières.

11h30 | 12h30

Obligation d'inscription

- Nature de l'obligation
- Personnes visées
- Catégories d'inscription
- Processus d'inscription
- Régime d'inscription canadien
- Projet de réforme de l'inscription et futur règlement 31-103

12h30 | 13h30

Dîner

13h30 | 16h45

Premier appel public à l'épargne

- Étapes pré-PAPE
 - Réorganisation corporative
 - Vérification diligente (interne)
 - Investisseurs stratégiques et institutionnels
 - Régie d'entreprise
 - Contrôle de la société et structure du capital
 - Relations industrielles
- Processus du PAPE
 - Formation de l'équipe de travail
 - « Quiet Period »
 - Prospectus provisoire
 - Lettres de réconfort
 - Convention de placement pour compte ou de prise ferme
 - Processus de sollicitation (« Road Show »)
 - Fixation du prix
 - Options pour fins de surattribution
 - Séance de clôture
 - Les normes d'inscription initiales de la Bourse de Toronto
 - Marché « selon les réserves d'usage »
- Placements privés
- Règlement 45-106 : Dispenses en fonction de la taille du placement et du statut de l'acquéreur
- Principales règles de la Bourse
- Principales règles régissant l'aliénation des titres
(Une pause-rafraîchissements aura lieu vers 15h00)

16h45

Ajournement

Possibilité de commandite

Si vous êtes intéressé à exposer les produits de votre entreprise à un public hautement ciblé ou pour obtenir de plus amples renseignements, nous vous invitons à communiquer avec

Daniel Moskowitz | 1 866 456-2020, poste 6130
dmoskowitz@insightinfo.com

MARDI | 22 JANVIER 2008

8h30 | 9h00

Déjeuner

9h00 | 12h00

Activité des sociétés ouvertes

- Régime d'options et d'achat d'actions
- Divulgence de l'information continue
- Divulgence financière
- Sollicitation de procurations
- Transactions d'initiés et divulgation des transactions par les initiés
- Discussion des résultats d'exploitation
- Allègement des obligations d'information continue
- Règles régissant la divulgation d'information occasionnelle
(Une pause-café aura lieu vers 10h30)

12h00 | 13h15

Dîner

13h15 | 16h45

Offres publiques d'achat

- Revue des règles régissant les offres publiques d'achat
- Dispenses diverses
- Acquisition de titres préalables au lancement d'une offre publique d'achat
- Comparaison avec les règles adoptées par la Bourse de Toronto
- Devoirs des administrateurs de la société visée
- Mesures défensives
- Opérations de fermeture
- Offres par les initiés
- Opérations avec les personnes reliées
(Une pause-rafraîchissements aura lieu vers 15h00)

16h45

Clôture du cours

CONFÉRENCIERS

M^e Anthony A. Penhale exerce principalement dans les domaines des valeurs mobilières, des fusions et acquisitions, des privatisations et des dessaisissements. Dans la réalisation de ses mandats, il a notamment conseillé des émetteurs et des preneurs fermes dans le cadre d'appels publics et de placements privés, et des sociétés ouvertes quant à des questions liées aux valeurs mobilières. Il a aussi agi à titre de conseiller lors d'acquisitions ou de dessaisissements publics ou privés. En plus de son expérience au Canada, il a participé à des transactions aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Europe de l'Est et en Europe centrale particulièrement en Hongrie où il a été détaché pendant 6 mois.

Stéphane Rousseau est professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Il est titulaire de la Chaire en droit des affaires et du commerce international et dirige l'Observatoire du droit québécois des valeurs mobilières [www.droitdesaffaires.org]. Le Professeur Rousseau est un spécialiste du droit des valeurs mobilières, du droit des sociétés et de la gouvernance d'entreprise. Il est l'auteur de nombreuses publications dans ses domaines d'expertise. Il prononce régulièrement des conférences dans les milieux universitaires et professionnels au Canada, de même qu'à l'étranger. Le professeur Rousseau détient un doctorat en droit de l'Université de Toronto et est membre du Barreau du Québec.

Se grefferont à notre panel de conférenciers, tout au long de ce cours, des professionnels oeuvrant dans des domaines liés aux valeurs mobilières.

Septième édition

COURS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

Guide complet sur les plus récents développements dans le domaine

CINQ FAÇONS RAPIDES DE VOUS INSCRIRE Téléphone : 1 888 777-1707 | Télécopieur : 1 866 777-1292 | Internet : www.insightinfo.com
| Courriel : order@insightinfo.com | Poste : Insight Information, 214 rue King Ouest, Bureau 300, Toronto (Ontario) M5H 3S6

Les 21 et 22 janvier 2008 | Hôtel InterContinental | Montréal

Oui ! Je désire inscrire la (les) personne(s) suivante(s) :

VOTRE CODE DE PRIORITÉ : 8208

M. Mme. M^e Nom :

Poste :

Domaine(s) de pratique juridique :

Compagnie :

Adresse de la compagnie :

Ville : Province : Code postal :

Téléphone : [] Télécopieur : []

Courriel :

Type d'entreprise :

Signature du participant requise :

Signature

Date

Formulaire d'inscription : (Incluant les présentations de la conférence, les dîners, les pauses-café et la documentation)

Veillez cocher votre choix :

Conférence : 1695,00 \$ + TPS (84,75 \$) + TVQ (133,48 \$) = 1913,23 \$

Je désire commander un cartable supplémentaire de la conférence (un seul cartable est inclus dans les frais d'inscription) : 100,00 \$ + 5 % TPS par cartable nombre commandé.

Paiement inclus Paiement à venir (TPS #856568779) (TVQ #1208468002)

Porter à mon compte VISA® AMEX® MasterCard®

Numéro de carte :

Date d'expiration :

Nom sur la carte :

Signature :

Date :

NOTE : Le paiement total est requis avant la date de la conférence. Les chèques doivent être faits à l'ordre de **Insight Information**. Si paiement a été fait par carte de crédit, votre relevé de compte de carte de crédit mentionnera "ALM Events Canada, Inc." comme vendeur.

Code de la conférence : CFC08208

RÉSERVATION DES CHAMBRES D'HÔTEL

Si vous désirez réserver une chambre pour la nuit, veuillez communiquer avec l'Hôtel InterContinental à Montréal en téléphonant au (514) 987-9900 ou par télécopieur au (514) 847-8730. L'hôtel est situé au 360, rue St-Antoine Ouest, Montréal (Québec).

ANNULATION

Vous serez remboursé si vous nous faites parvenir votre annulation par écrit avant le 2 janvier 2008. Nous déduisons toutefois une somme de 200 \$ pour les frais administratifs +10,00 \$ (TPS de 5%) et 15,75 \$ (TVQ de 7.5%) pour un montant total de 225,75 \$.

Si vous n'avez pas réglé les frais d'inscriptions et que vous désirez annuler, vous serez responsable des frais d'annulation de 200 \$ + 10,00 \$ + 15,75 \$ pour un montant total de 225,75 \$. Veuillez noter que si vous vous inscrivez pour la conférence et que vous ne pouvez y assister, vous serez responsable du montant total des frais d'inscription, à moins que vous n'annuliez avant la période mentionnée ci-dessus.

Si vous vous inscrivez après le 2 janvier 2008, votre inscription sera considérée comme finale. Bien qu'il n'y ait pas de remboursement après cette date, la substitution de personne est possible en tout temps.

OFFRE SPÉCIALE : Admission gratuite à la conférence !

Toute compagnie qui inscrit trois personnes en même temps aura droit à une quatrième inscription gratuite. Pour bénéficier de cette offre, le paiement doit être fait en un seul versement.

Vous pourriez recevoir par la poste, téléphone, télécopieur ou courriel des renseignements portant sur des produits ou services offerts par Insight Information ou des tierces parties avec qui nous sommes en partenariat. Si vous ne voulez pas recevoir de tels renseignements provenant d'Insight Information ou ces tierces parties, veuillez nous informer par courriel à privacy@insightinfo.com ou par téléphone au 1 888 777-1707 et nous ferons les démarches nécessaires pour répondre à votre demande. Nous procédons à des campagnes d'envois postaux. Il se pourrait donc que vous receviez une autre copie de ce document auquel cas, profitez-en pour passer le mot à un collègue intéressé!

INSIGHT se réserve le droit de modifier la date, l'endroit ou le contenu de ses programmes sans préavis et n'assume aucune responsabilité pour ces modifications éventuelles.